

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT
SAVOIECOMMUNE DE
LE MONTCEL

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

Berger
Leveault

ID : 073-217301647-20250312-20250312_DELIB4-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	08	12

SEANCE DU 12 MARS 2025DATE DE LA CONVOCATION
04/03/2025

L'an Deux Mille vingt cinq

et le 12 mars

à 19 heures 30

DATE D'AFFICHAGE
04/03/2025

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Frédéric Thomas, Patrick Bastien, Carlos Coelho, Benjamin Bou Aziz, Nathalie JacquierReprésenté : Sandra Fiorèse (pouvoir à Nathalie Jacquier), Brigitte Simon (pouvoir à Peggy Viola), Cyril Durand (pouvoir à Clarence Appell), Fabrice Mermin (pouvoir à Antoine Huynh)Absent : Jean-Christophe Eichenlaub,Secrétaire de séance : Clarence APPELL**• Délibération n°4 : Crédit d'un emploi permanent à temps complet pour une commune de moins de 2000 habitants**

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-8-7° ; portant sur les emplois de Secrétaire Général de Mairie dans les communes de moins de 2000 habitants.

Il est proposé :

- la création à compter du 1^{er} mai 2025 d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 à 3 ans au plus, renouvelable en CDD dans la limite de 6 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi permanent de secrétaire général de Mairie à temps complet à compter du 1^{er} mai 2025.

Fait à le MONTCEL, le 14/03/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Antoine HUYNH

Le secrétaire de séance,
Clarence APPELL

